

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom commercial **RACING BRAKE FLUID**
Code 6250-YS1196

1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **RACING BRAKE FLUID**

Substance pure/mélange : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Liquide de frein.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom / raison sociale du fournisseur : YACCO S.A.S

Adresse physique : Avenue des Petits Prés - Z.I. de l'Oison - BP 2 - 76320 St Pierre-lès-Elbeuf

Téléphone / Télécopie / Internet: 02.32.96.00.00 / 02.35.78.81.87 / contact@yacco.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : ORFILA Tél : 01.45.42.59.59

En France : - PARIS : Hôpital Fernand Widal 200, rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cédex 10 , Tel : 01.40.05.48.48. -

MARSEILLE : Hopital Salvator, 249 bd Ste Marguerite 13274 Marseille cedex 5, Tel : 04.91.75.25.25. - LYON : Hopital Edouard

Herriot, 5 place d'Arsonval, 69437 Lyon cedex 3, Tel : 04.72.11.69.11. - NANCY : Hopital central, 29 Av du Mal De Lattre de

Tassigny, 54000 Nancy, Tel : 03.83.32.36.36 ou le SAMU : Tel (15)

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 & DIRECTIVE 67/548/EEC ou 1999/45/EC :

Le mélange n'est pas dangereux selon les Directives 67/548/CE avec ses amendements et/ou 1999/45/CE avec ses amendements.

Symbole(s) : Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Phrase(s) R : Aucun(e).

Phrase(s) S : Conserver hors de la portée des enfants.

Éviter le contact avec la peau.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Autre : Aucun(e).

2.3. Autres dangers

Propriétés physico-chimiques : Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

Propriétés environnementales : Ne pas rejeter dans l'environnement.

3. Composition / Informations sur les composants

Mélange :

Nom Chimique	No.-CE	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir.67/548)	Classification (Règ.1272/2008)
2-aminoéthanol	205-483-3	141-43-5	2,5-10%	C R34 Xn R20/21/22	Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4 , H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332

Pour le libellé complet des phrases-R et H mentionnées dans cette section, voir section 16.

4. Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Contact avec les yeux Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et consulter un médecin.

Contact avec la peau Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Inhalation Amener la victime à l'air libre.

Ingestion En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin ou un centre Antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux Non classé.

Contact avec la peau Non classé. Peut déclencher une réaction allergique.

Inhalation Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion Non classé. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

05/10/2012

page 1 / 5

025-LAB / FDS / 01-99

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom commercial

RACING BRAKE FLUID

Code

6250-YS1196

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). poudre ABC. Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes, et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Autres données :

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Informations générales :

Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Éliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate). Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales :

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage :

Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle : Voir section 8 pour plus de détails

Traitement des déchets Voir section 13 pour plus de détails

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations pour une manipulation sans danger

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Équipement de protection individuelle, voir section 8.

Mesures d'hygiène : Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Éviter les contacts prolongés et répétés avec la peau, ils peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par des petites blessures ou des frottements avec des vêtements souillés. Éviter le contact prolongé et répété avec la peau, spécialement avec les produits en service ou usagés. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Conserver le récipient bien fermé. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Protéger de l'humidité.

Matières à éviter :

Oxydants, Acides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom commercial
Code

RACING BRAKE FLUID
6250-YS1196

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

141-43-5 2-aminoéthanol

VME Valeur momentanée: 7,6 mg/m³, 3 ppm

Valeur à long terme: 2,5 mg/m³, 1 ppm

Risque de pénétration percutanée

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Équipement de protection individuelle

Informations générales : Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée. Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés.

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141). L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

Protection des yeux : S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps : Gants de protection. Chaussures ou bottes de sécurité. Vêtements de protection à manches longues.

Protection des mains : Gants résistants aux hydrocarbures. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques d'abrasion et de coupure. En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informations générales : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

9. Propriétés physiques et chimiques

- Etat physique :	Liquide limpide.
- Couleur :	Incolore à jaune.
- Odeur :	Caractéristique.
- Point d'ébullition :	>300°C.
- Point d'inflammation:	≥ à 140°C.
- Caractéristiques d'explosivité :	Non concerné
- Masse volumique :	env. 1076.0 kg/m ³ à 20°C.
- Viscosité :	Viscosité cinématique à 40°C : environ 9.3 mm ² /s.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage. Hygroscopique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter : La chaleur (températures > au point d'éclair), les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique.
Exposition à l'eau.

10.5. Matières incompatibles : Matières à éviter Oxydants forts. Acides forts. Des bases fortes. Isocyanates. Huile minérale. Eau.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets locaux, Informations sur le produit

Contact avec la peau : Non classé.

Contact avec les yeux : Non classé.

Inhalation : Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion : Non classé. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom commercial **RACING BRAKE FLUID**
Code 6250-YS1196

Sensibilisation : Ce produit n'est pas classé sensibilisant.
Effets spécifiques
Cancérogénicité : Ce produit n'est pas classé cancérogène.
Mutagénicité : Ce produit n'est pas classé mutagène.
Toxicité pour la reproduction : Produit ne présente pas de risques connus ou suspectés pour la reproduction.
Toxicité par administration répétée
Toxicité subchronique : Pas d'information disponible.
Effets sur les organes-cibles (STOT)
Effets sur les organes-cibles : Pas d'information disponible.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité : Non classé.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Informations sur le produit : Pas d'information disponible.
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Informations sur les composants : Pas d'information disponible.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique Informations sur le produit : Pas d'information disponible.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique Informations sur les composants : Pas d'information disponible.
Effets sur les organismes terrestres : Pas d'information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations générales : Le produit est difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations sur le produit : Pas d'information disponible
logPow : Pas d'information disponible.
Informations sur les composants : Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Sol : Absorbé par le sol. Peut contaminer les eaux souterraines.
Air : Il y a peu de pertes par évaporation.
Eau : Miscible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB : Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes Aucun à notre connaissance.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés : Ne pas rejeter dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

No de déchet suivant le CED : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 16 01 13.

Autres données : Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID : non réglementé

IMDG/IMO : non réglementé

ICAO/IATA : non réglementé

ADN : non réglementé

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

Inventaires Internationaux :

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances.

TSCA - United States Toxic Substances Control Act Section 8(b) Inventory. **DSL/NDSL** - Canadian Domestic Substances List/Non-

Domestic Substances List. **ENCS** - Japan Existing and New Chemical Substances. **IECSC** - China Inventory of Existing Chemical Substances. **KECL** - Korean Existing and Evaluated Chemical Substances. **PICCS** - Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances. **AICS** - Australian Inventory of Chemical Substances. **NZIoC** - New Zealand Inventory of Chemicals.

Information supplémentaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom commercial

RACING BRAKE FLUID

Code

6250-YS1196

15.2. Évaluation de la sécurité chimique : Pas d'information disponible

15.3. Information sur les législations nationales France :

France : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 3 :

R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 3 :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H332 Nocif par inhalation.

Date de révision :

05/10/2012

Remplace la fiche de/du :

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité